

## Message à tous les athlètes de squash :

L'Agence mondiale antidopage (AMA) vient de publier la dernière Liste des interdictions qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Vous pouvez consulter la Liste des interdictions sur le site Web de l'AMA. L'AMA a également créé un site mobile de la Liste des interdictions qui contient tous les renseignements nécessaires : <http://www.wada-ama.org/>

De nouvelles substances ont été ajoutées à la liste dans certaines catégories. Consultez la liste pour connaître les dernières modifications.

1. Le plus important changement concerne les **bêta-2-agonistes** :

**Le formotérol administré par inhalation jusqu'à une dose thérapeutique maximale quotidienne de 36 microgrammes est maintenant inclus à titre d'exception dans la section des bêta-2-agonistes interdits. La présence dans l'urine du formotérol à une concentration de plus de 30 nanogrammes/ml sera considérée comme un résultat d'analyse anormal, sauf si l'athlète prouve par le biais d'une étude de pharmacocinétique contrôlée que le résultat anormal est bien la conséquence de l'usage thérapeutique de la substance par inhalation jusqu'à la dose maximale indiquée ci-dessus.**

Les bêta-2-agonistes administrés par inhalation sont utilisés dans la gestion de l'asthme. La Liste interdit l'usage de tous les bêta-2-agonistes, sauf le salbutamol (maximum de 1600 microgrammes par 24 heures) et le salmétérol par inhalation. Désormais, l'usage de formotérol (maximum de 36 microgrammes par 24 heures par inhalation/administration) est permis.

Par conséquent, la plupart des inhalateurs souvent utilisés ne sont pas interdits. Il est important d'utiliser les inhalateurs conformément aux indications, et il faut savoir que l'analyse des urines peut permettre de détecter la présence de bêta-2-agonistes à des concentrations supérieures au niveau permis si des doses supplémentaires sont consommées.

Si un athlète doit s'administrer des doses supérieures à celles indiquées précédemment pour des raisons médicales, il devra obtenir une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'athlète qui doit prendre des doses qui excèdent celles prescrites devra alors présenter une confirmation médicale.

Des seuils ont été établis, car les doses supérieures pourraient améliorer la performance, ce qu'il faut prévenir et interdire. On doit néanmoins faciliter le soin et le traitement des athlètes asthmatiques.

2. **Aucune modification n'a été apportée à l'usage des cannabinoïdes, qu'il s'agisse de delta 9-tétrahydrocannabinol (THC) naturels (p. ex. cannabis, hachisch, marijuana) ou synthétiques, et aux cannabimimétiques (p. ex. le « Spice »). Tous ces produits sont interdits en compétition.**

**Remarque : la marijuana peut être détectée dans les urines jusqu'à 13 jours après sa consommation. Néanmoins, cette durée peut être plus longue selon la fréquence de l'usage, la quantité consommée et depuis combien de temps la personne est consommatrice. Un fumeur régulier peut obtenir un résultat positif à une analyse des urines 45 jours après sa dernière consommation de marijuana, et cette durée peut aller jusqu'à 90 jours chez les grands fumeurs de marijuana.**

En cas de doute concernant l'usage de substances ou les méthodes utilisées, veuillez consulter la liste.

Anne Smith  
Directrice  
Programme antidopage de la Fédération mondiale de squash



Tél : +44 (0)1424 447 440  
Cell. : +44 (0)7775 446 020  
[www.worldsquash.org](http://www.worldsquash.org)